

Paris, le 1^{er} septembre 2025

Objet :
Protection des personnels
engagés lors des feux de
végétation d'envergure.

Destinataire(s) :
Monsieur Julien Marion
DGSCGC

Copie(s) :
Mesdames et messieurs les
membres de l'observatoire
sur la santé des agents des
SIS.

Pièce(s) jointe(s) :
Aucune

Monsieur le Directeur,

La saison opérationnelle exceptionnelle que nous avons connue cette année a nécessité une organisation tout aussi exceptionnelle, marquée par l'engagement de tout un pays et la mobilisation de l'ensemble des ressources nationales, principalement au profit de l'Aude.

Néanmoins, malgré l'investissement remarquable des personnels et la gestion coordonnée des moyens, il nous a été rapporté que certaines pratiques organisationnelles, notamment durant les phases de reconditionnement et de repos, se sont trouvées en totale contradiction avec la politique et les orientations édictées par vos services.

Ainsi, nous avons été alertés de situations où des personnels, qu'ils soient opérationnels ou d'encadrement, ont été contraints de dormir à même le sol, à moins de 200 mètres des zones brûlées, sans aucune protection et sans considération pour les risques de contamination par les particules et gaz imbrûlés.

De telles conditions, en plus d'être contraaires aux bonnes pratiques de sécurité, exposent directement nos collègues à des dangers sanitaires connus et évitables.

D'autre part, nous regrettons que notre proposition historique d'avoir recours au ferroutage pour les véhicules et aux transports en commun pour les personnels n'ai toujours pas trouvé écho.

Pourtant, au delà de l'impact favorable sur l'environnement et les dépenses, c'est aussi une manière de prendre soin des personnels qui vont être engagés ou qui ont été engagés sur des opérations extrêmement éprouvantes.

Ces constats nous amènent à attirer votre attention sur deux points essentiels :

- Le rappel impératif à l'ensemble de la chaîne de commandement et médicale des règles de protection et du suivi médical obligatoire pour les personnels engagés sur ces feux ;
- La nécessité de travaux spécifiques sur les méthodes de gestion des personnels lors de grands événements opérationnels, où la protection de la santé et de l'intégrité physique doit rester prioritaire.

Nous avons bien conscience que les travaux en cours sur l'évolution des équipements de protection individuelle nécessiteront encore du temps de recherche et de développement. Toutefois, un rappel immédiat et ferme des obligations, ainsi qu'une sensibilisation renforcée à l'importance de préserver la santé des agents, peut et doit être mis en œuvre sans délai.

À ce titre, nous appelons à l'uniformisation des pratiques au travers d'une politique nationale claire et écrite, s'inscrivant dans la continuité des travaux menés par l'Observatoire national pour la santé des agents des SIS, afin d'éviter toute disparité locale fondée sur des critères purement humains ou conjoncturels.

Les pratiques futures devront obligatoirement prendre en compte la nécessité de respecter des repos de sécurité et surtout des repos physiologiques pour des agents SPV, SPP et PATS qui interviennent sur des périodes de « non travail » ou de congés annuels (de manière détournée mais c'est un autre sujet).

Dans l'attente de votre retour et des mesures que vous jugerez appropriées, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Manuel Coulet
Secrétaire général

